

Je suis membre
d'un jury professionnel.
Vous pouvez le devenir aussi !

L'AFPA n'est pas un organisme de formation comme les autres

engagée

Association loi 1901 à but non lucratif, l'AFPA intervient auprès des publics les plus fragiles : elle accueille chacun dans sa différence, avec ou sans emploi, avec ou sans diplôme. Elle agit depuis plus de 60 ans pour que le droit à la formation devienne une réalité pour tous

puissante

À partir de ses 260 formations diplômantes, l'AFPA propose une offre conforme aux exigences des entreprises et aux évolutions de la plupart des secteurs professionnels. Elle est aujourd'hui le **1^{er} organisme de formation qualifiante des actifs en France.**

pionnière

Grâce à son **bureau d'étude national** et 270 ingénieurs de formation, véritables experts-métiers, l'AFPA analyse l'évolution des professions, des technologies et conçoit les formations les plus adaptées aux défis du XXI^e siècle.

efficace

L'AFPA répond aux besoins de qualification des stagiaires : acquisition de compétences, validée par un diplôme professionnel. En 2010, elle a délivré **64 500 titres professionnels et plus de 20 000 certificats de compétences professionnelles.**

attentive

Grâce à sa connaissance concrète de son environnement, l'AFPA répond très précisément à chaque demande, voire anticipe les besoins en compétences. Elle conçoit des actions « sur mesure », avec un calendrier souple, au sein d'une entreprise, dans ses campus ou même à distance.

Votre contact



Cette action est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen.



www.afpa.fr
13, place du Général de Gaulle
93108 Montreuil Cedex



COS65R - Direction de la communication et de la stratégie de marque - © phovoir image - Marsr 2011

Salariés,
chefs
d'entreprise

Vous êtes un professionnel expérimenté ? Valorisez vos savoir-faire, devenez **membre d'un jury professionnel** avec l'AFPA

L'AFPA, 1^{er} organisme de formation qualifiante des actifs en France
60 années d'expérience
4 300 formateurs
260 formations diplômantes
186 campus dans toute la France



Vous êtes un professionnel expérimenté ?

Venez partager votre expertise en devenant

MEMBRE D'UN JURY PROFESSIONNEL

VOUS ÉVALUEZ LES RÉALISATIONS ET VALIDEZ LES COMPÉTENCES DES CANDIDATS À L'ISSUE D'UN PARCOURS DE FORMATION OU DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DE LEUR EXPÉRIENCE (VAE). VOUS DÉCIDEZ DE L'ATTRIBUTION DE TOUT OU PARTIE DU TITRE PROFESSIONNEL.*

Pour qui ?

Salariés ou chefs d'entreprise :

- > avec au moins 5 ans d'expérience dans l'exercice d'un métier,
- > n'ayant pas quitté le secteur depuis plus de 5 ans,

Des qualités d'écoute, de respect, d'impartialité et d'objectivité sont également indispensables.

Comment ?

Adressez-vous au campus AFPA le plus proche de votre domicile ou à la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) qui statuera sur votre habilitation.

Les noms des membres d'un jury figurent sur une liste établie par la Direccte. Tous les campus qui préparent aux titres du ministère chargé de l'Emploi peuvent solliciter leur participation.

Qui finance ?

Salariés : votre employeur peut vous accorder une autorisation d'absence pour participer aux sessions de validation et de délibération. Vous avez droit au maintien de votre salaire et au remboursement des frais de déplacement (code du travail - art. L992-8).

Employeurs : vous avez droit au remboursement de vos frais de déplacement.

* Diplôme du ministère chargé de l'Emploi, inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP).

L'AFPA vous prépare à votre nouvelle fonction

1

Vous êtes invité

à une réunion d'information-formation pour vous préparer à la fonction de membre d'un jury.

2

Nous vous présentons

tous les outils nécessaires pour évaluer les compétences des candidats : guide du jury, dossiers techniques, référentiels, grilles d'évaluation, guides d'entretien...

3

Votre candidature

est transmise à la Direccte, chargée de l'habilitation des jurys.

Modalités pratiques sur www.afpa.fr, rubrique entreprise.

Pourquoi devenir membre d'un jury ?

- > **Pour être garant du professionnalisme** des personnes qui ont choisi le même métier que vous.
- > **Pour repérer vos futurs collaborateurs** ou prendre connaissance des stages en entreprise proposés aux stagiaires dans le cadre de leur parcours de formation.
- > **Pour être en relation avec d'autres professionnels** de votre secteur d'activité et d'échanger avec eux sur les évolutions de votre métier.
- > **Pour élargir le champ de vos compétences**, devenir un expert reconnu dans votre métier, enrichir votre CV ou votre carte professionnelle.
- > **Pour participer à une véritable mission de service public :** le diplôme délivré après délibération du jury favorise le retour dans l'emploi et l'évolution professionnelle.



« Les jurés doivent faire preuve de beaucoup d'écoute et d'attention à l'égard des personnes qu'ils ont en face d'eux ».

Thomas da Silva, juré
« agent de loisirs »

« Comme j'aime mon métier, j'ai été flatté d'avoir été choisi comme membre de jury. Flatté parce que cela signifiait la reconnaissance à la fois de mon professionnalisme et de ma capacité d'évaluer les autres et ravi de voir les jeunes reprendre le flambeau. Bien sûr, c'est valorisant sur le CV mais on devient membre de jury avant tout parce que c'est une expérience différente, et toujours enrichissante. Les jurés doivent faire preuve de beaucoup d'écoute et d'attention à l'égard des personnes qu'ils ont en face d'eux. L'examen est un vrai moment d'échange, je suis souvent surpris par les candidats. Il m'arrive d'avoir l'impression de recevoir autant que je leur donne. Je ne fais pas cela pour l'argent mais j'en retire énormément de satisfaction. »